

Conseil Municipal du 25 janvier 2018

Le **vingt-cinq janvier** deux mil dix-huit, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **19 janvier 2018**, se sont réunis à la mairie, lieu habituel de leurs réunions, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE.

Etaient présents : Régis LEFEUVRE, Julie DUCOIN, Sophie ADAM, Michel DURAND, Lucie DUCHENE, Daniel GEORGET, Dominique JANVIER, Patrice JUDON, Linda LANGLAIS, Jeanine MENARD, Solange MONNIER, Chantal RAGOT, Serge TROU.

Absent(s) excusé(s) : Yves LETERME, Mickaël LOINARD.

Pouvoir(s) : - néant

Secrétaire de séance : Patrice JUDON.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 22 décembre 2017.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

12 - Mutualisation : Compte-rendu de la réunion du 16 janvier 2018

13- Point sur les équipements transférés : situation de la Médiathèque et de la salle des sports

14- Informations sur le Contrat Local de Santé

Présentation Projet Soleyne BLOSSIER-RALU, étudiante en Histoire -Option « Patrimoine » :

Madame Soleyne BLOSSIER-RALU présente au Conseil Municipal son projet de mémoire sur la famille ROBERT-GLETRON dans le cadre de sa formation MASTER option Patrimoine. Elle précise que son travail peut éventuellement permettre d'identifier des sources d'aides financières pour les besoins de rénovation de biens (meubles et/ou immeubles).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cette présentation se prononce très favorablement à la poursuite de ce projet.

Musée

1) Collection d'objets Robert-Glétron : projet de protection au titre des Monuments Historiques

DCM 2018-01-25-01

Le projet de courrier est remis ce jour à Chantale RAGOT pour examen plus approfondi.

D'ores et déjà, Conseil Municipal précise qu'il donne son avis favorable pour cette demande de classement des objets (mobiliers et/ou immobiliers) dans le cadre de la protection au titre des Monuments Historiques.

Enregistrée en Préf le *non soumis à enregistrement en préf.*

publiée le 03/02/2018

Eléments budgétaires 2018

2) Affaires scolaires

2a) Ecole Publique Eugène Hairy : Coût moyen 2017 par élève maternelle

DCM 2018-01-25-02a

Monsieur le Maire expose :

« Comme chaque année, il est proposé de déterminer le coût moyen annuel de scolarisation d'un enfant à l'école maternelle Eugène Hairy, en tenant compte des différentes charges attachées au fonctionnement de ce service :

Pour mémoire, les dépenses sur crédits du legs ROBERT (ex Caisse des écoles) ne sont pas incluses dans ce décompte de coût moyen

Coût moyen d'un enfant à l'école maternelle Eugène Hairy -Année 2017

(compte analytique = n° 80)

Articles	Dépenses	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	
60611	Eau et assainissement	773,30	484,04	404,11	536,37	373,42	451,35	477,28	867,66	82%
60612	Energie et électricité	700,37	1 029,45	918,09	1 205,20	1 058,26	1 133,67	1 195,25	1 053,80	-12%
60621	Combustibles	4 648,78	4 734,06	5 414,64	4 286,51	5 518,68	5 113,71	4 688,03	5 006,61	7%
60623	Alimentation							4,56	8,99	97%
60628	Pharmacie	84,82	26,68	-	11,75	-	39,61	23,90	20,77	-13%
60631	Fournitures d'entretien	251,44	462,20	511,56	529,04	318,34	481,74	346,50	898,99	69%
60632	Fournitures petit équipement	145,28	314,06	719,86	361,37	455,30	563,48	655,41	440,66	-33%
60633	fournitures de voirie	-	-	228,60	-	-	-	-	-	
6067	Fournitures scolaires	4 978,20	3 846,71	4 394,10	3 942,38	4 125,72	4 902,48	3 966,57	4 144,95	4%
6135	Location photocopieur	601,62	714,72	449,49	-	-	273,00	546,00	546,00	0%
615221	Entr bâtiments	278,31	345,76	107,52	579,35	119,44	454,88	41,52	282,12	579%
615232	Entretien réseaux							708,00	-	-100%
61558	Entretien autres biens	-	72,86	-	-	163,71	153,72	36,40	161,40	343%
6156	Contrats de maintenance	-	-	841,43	1 068,57	1 109,57	1 125,57	1 166,41	1 003,42	-14%
616	Assurances	184,96	129,09	129,77	136,96	236,83	246,33	248,12	248,18	0%
6262	Télécommunications	296,57	269,99	228,68	261,79	300,18	251,26	258,30	249,13	-4%
64	Salaires	43 390,78	44 087,36	44 668,54	47 301,21	49 135,75	51 239,72	51 521,16	53 533,26	4%
65748	Subv pr franchise postale (dota)	51,03	48,27	42,21	43,85	-	-	-	-	
6574	Subv. Projets pédagogiques	1 380,00	1 242,03	1 102,62	1 076,85	1 172,69	1 340,12	1 566,00	1 539,00	-2%
6714	Arbre de Noël	539,90	298,31	554,10	500,33	559,28	548,51	518,19	502,23	-3%
Total		58 305,36	58 105,59	60 715,32	61 841,53	64 647,17	68 319,15	67 967,60	70 507,17	4%
		-5,04%	-0,34%	4,49%	185%	4,54%	5,68%	-0,51%	3,74%	

Recouvrements en N-1 de frais de scolarisation = 6 708,26 € 4 648,25 €

Détail 2017	chauff	copieur	extinct	dératis	total
article 6156	attch salle cult	901,34 €	62,16 €	39,92 €	1 003,42 €

évolution des effectifs	-10,00%	-12,96%	-4,26%	8,89%	14,29%	3,57%	-1,72%	-15,79%
Nombre d'élèves à la rentrée de septembre	sept-10 54	sept-11 47	sept-12 45	sept-13 49	sept-14 56	sept-15 58	sept-16 57	sept-17 48
Coût annuel par élève	1 079,73 €	1 236,29 €	1 349,23 €	1 262,07 €	1 154,41 €	1 177,92 €	1 192,41 €	1 468,90 €
Coût par trimestre civil	269,93 €	309,07 €	337,31 €	315,52 €	288,60 €	294,48 €	298,10 €	367,22 €
	5,51%	14,50%	9,14%	-6,46%	-8,53%	2,04%	1,23%	23,19%

Coût moyen hors subvention projets pédagogiques et Arbre de Noël (base de la dotation éc. Privée)

(ces subventions, versées à 100 % à OGEC et Asso Parents Elèves, doivent être défalquées de la dotation communale)

Ecole maternelle	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Coût Total annuel	58 305,36	58 105,59	60 715,32	61 841,53	64 647,17	68 319,15	67 967,60	70 507,17
Projets pédagogiques à soustraire	- 1 380,00	- 1 242,03	- 1 102,62	- 1 076,85	- 1 172,69	- 1 340,12	- 1 566,00	- 1 539,00
Arbre de Noël à soustraire	- 539,90	- 298,31	- 554,10	- 500,33	- 559,28	- 548,51	- 518,19	- 502,23
Total	56 385,46	56 565,25	59 058,60	60 264,35	62 915,20	66 430,52	65 883,41	68 465,94
	-5,73%	0,32%	4,41%	2,04%	4,40%	5,59%	-0,82%	3,92%
Nombre d'élèves à la rentrée de septembre	54	47	45	49	56	58	57	48
Coût annuel par élève	1 044,18 €	1 203,52 €	1 312,41 €	1 229,88 €	1 123,49 €	1 145,35 €	1 155,85 €	1 426,37 €
Coût par trimestre civil et par élève	261,04 €	300,88 €	328,10 €	307,47 €	280,87 €	286,34 €	288,96 €	356,59 €

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1°- fixe le coût moyen annuel 2017 d'un enfant de classe maternelle, tel qu'il résulte des décomptes ci-dessus, à :

-> 1 426,37 € (soit 356,59 € par trimestre civil), hors subventions,

-> 1 468,90€ (soit 367,22 € par trimestre civil), avec subventions ;

2°- précise que le coût moyen hors subventions « projets pédagogiques », « Arbre de Noël » et « dictionnaires départ en 6ème » est déterminé pour servir de base à la dotation versée à l'école privée de Vaiges pour les enfants domiciliés à Vaiges (l'école privée étant également bénéficiaire, au même titre que l'école publique, des subventions « projets pédagogiques » et « Arbre de Noël » et de la dotation « dictionnaires départ en 6ème » allouées par la Commune de Vaiges) ;

3°- précise que le coût moyen incluant les subventions est déterminé pour servir de base à la participation des communes de résidence, aux frais de scolarisation à l'école publique de Vaiges, des enfants domiciliés sur leurs territoires ; et que ce décompte du coût moyen est transmis au Maire de la commune de résidence pour visa et rattachement à sa décision autorisant la scolarisation d'un enfant à Vaiges.

Enregistrée en Préf le 29/01/2018

publiée le 03/02/2018

2b) Ecole Publique Eugène Hairy : Coût moyen 2017 par élève primaire

DCM 2018-01-25-02b

Monsieur le Maire expose :

« Comme chaque année, il est proposé de déterminer le coût moyen annuel de scolarisation d'un enfant à l'école primaire Eugène Hairy, en tenant compte des différentes charges attachées au fonctionnement de ce service :

Coût moyen d'un enfant à l'école primaire Eugène Hairy -Année 2017

(compte analytique = n° 90)

Articles	Dépenses	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	
60611	Eau et assainissement	180,17	283,39	384,78	474,41	266,83	349,48	381,18	689,87	87%
60612	Energie et électricité	784,86	1 526,15	1 041,50	1 193,67	1 155,29	1 332,68	1 355,00	1 236,65	-9%
60621	Combustib 100%gaz à cpter 2011	6 209,47	2 990,89	3 883,56	4 962,53	3 646,21	3 585,75	3 408,73	3 801,64	12%
60628	Pharmacie	130,18	26,68	-	11,75	33,76	39,61	138,94	20,76	-85%
60631	Fournitures d'entretien	372,67	894,18	573,59	509,67	506,59	372,68	388,30	568,93	47%
60632	Fourn. petit équipement	555,19	759,36	175,29	208,45	76,04	254,00	529,38	299,30	-43%
60633	Fournitures de voirie							16,53	-	-100%
6067	Fournitures scolaires	7 482,06	8 158,55	7 799,17	7 520,41	6 869,93	8 090,11	7 783,27	8 112,30	4%
6135	Location photocopieur	601,61	714,71	449,48	-	-	273,00	546,00	546,00	0%
615221	Entretien bâtiments	1 435,29	363,70	121,75	837,22	119,43	113,10	2 140,05	36,98	-98%
615232	Entretien réseaux							113,25	-	-100%
61558	Entretien autres biens	80,61	-	-	-	133,25	-	-	246,83	
6156	maintenance copieur/Extinc/chaudi	-	-	1 015,89	1 254,38	1 261,97	1 125,48	1 443,95	1 152,93	-20%
6161	Assurances	257,88	220,53	221,70	233,98	404,79	421,02	424,08	424,17	0%
6262	Télécommunications	1 087,58	979,59	966,52	1 043,42	852,50	932,90	899,15	862,40	-4%
64	Salaires	6 539,16	6 714,19	6 535,72	6 811,28	7 277,60	7 761,85	7 333,90	7 088,62	-3%
65748	subv franchise postale	65,47	69,73	78,15	78,92	-	-	-	-	
65748	Projets pédagogiques	1 771,00	1 793,97	2 041,02	1 938,33	2 057,86	2 105,80	5 439,00	2 268,00	-58%
6714	Arbre de Noël	973,55	1 226,55	979,74	1 011,06	1 060,80	1 178,77	1 100,91	1 186,93	8%
	Dictionnaires			298,98	252,60	218,92	398,58	298,94	360,00	20%
Total		28 526,75	26 722,17	26 566,84	28 342,08	25 941,77	28 334,81	33 740,56	28 902,31	-14%
		4,30%	-6,33%	-0,58%	6,68%	-8,47%	9,22%	19,08%	-14,34%	

Recouvrements en N-1 de frais de scolarisation = 3 497,35[†] 4 367,42[†]

Détail 2017	chauff	copieur	extinct	dératis	vitrerie	total
art divers	PAS FAIT	901,31 €	211,68 €	39,94 €	PAS FAIT	1 152,93 €

évolution des effectifs 1,30% 11,54% -6,90% 6,17% 2,33% -12,50% 9,09% -5,95%

Nombre d'élèves à la rentrée de septembre	sept-10	sept-11	sept-12	sept-13	sept-14	sept-15	sept-16	sept-17
	78	87	81	86	88	77	84	79
Coût annuel par élèves	365,73 €	307,15 €	327,99 €	329,56 €	294,79 €	367,98 €	401,67 €	365,85 €
Coût par trimestre civil	91,43 €	76,79 €	82,00 €	82,39 €	73,70 €	92,00 €	100,42 €	91,46 €
	2,96%	-16,02%	6,78%	0,48%	-10,55%	24,83%	9,15%	-8,92%

Coût moyen hors subventions projets pédagogiques, Arbre de Noël et dictionnaires (pour base dotation éc. Privée)

(ces subventions, versées à 100 % à OGEC et Asso Parents Elèves, doivent être défalquées de la dotation communale)

École primaire	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Coût Total annuel	28 526,75	26 722,17	26 566,84	28 342,08	25 941,77	28 334,81	33 740,56	28 902,31
Projets pédagogiques à soustraire	-1 771,00	-1 793,97	-2 041,02	-1 938,33	-2 057,86	-2 105,80	-5 439,00	-2 268,00
Arbre de Noël à soustraire	-973,55	-1 226,55	-979,74	-1 011,06	-1 060,80	-1 178,77	-1 100,91	-1 186,93
Dictionnaires à soustraire			-298,98	-252,60	-218,92	-398,58	-298,94	-360,00
Total	25 782,20	23 701,65	23 247,10	25 140,09	22 604,19	24 651,66	26 901,71	25 087,38
	5,58%	-8,07%	-1,92%	8,14%	-10,09%	9,06%	9,3%	-6,74%

Nombre d'élèves à la rentrée de septembre	78	87	81	86	88	77	84	79
Coût annuel par élève	330,54 €	272,43 €	287,00 €	292,33 €	256,87 €	320,15 €	320,26 €	317,56 €
Coût par trimestre civil et par élève	82,64 €	68,11 €	71,75 €	73,08 €	64,22 €	80,04 €	80,06 €	79,39 €

Décision*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**1°- fixe le coût moyen annuel 2017 d'un enfant de classe primaire, tel qu'il résulte des décomptes ci-dessus, à :**-> 317,56 € (soit 79,39 € par trimestre civil), hors subventions,**-> 365,85 € (soit 91,46 € par trimestre civil), avec subventions ;**2°- précise que le coût moyen hors subventions « projets pédagogiques », « Arbre de Noël » et « dictionnaires départ en 6ème » est déterminé pour servir de base à la dotation versée à l'école privée de Vaiges pour les enfants domiciliés à Vaiges (l'école privée étant également bénéficiaire, au même titre que l'école publique, des subventions « projets pédagogiques » et « Arbre de Noël » et de la dotation « dictionnaires départ en 6ème » allouées par la Commune de Vaiges) ;*

3°- précise que le coût moyen incluant les subventions est déterminé pour servir de base à la participation des communes de résidence, aux frais de scolarisation à l'école publique de Vaiges, des enfants domiciliés sur leurs territoires ; et que ce décompte du coût moyen est transmis au Maire de la commune de résidence pour visa et rattachement à sa décision autorisant la scolarisation d'un enfant à Vaiges.

Enregistrée en Préf le 29/01/2018

publiée le 03/02/2018

2c) Ecole privée St Joseph : Dotation communale /année 2018

DCM 2018-01-25-02c

Monsieur le Maire donne à titre d'information, l'estimation de la dotation pour l'année 2018 en fonction des élèves présents au 31 décembre 2017, et basée sur les coûts annuels moyens par élève 2017 (maternelle et primaire) hors subventions « projets pédagogiques », « arbre de Noël » et « dictionnaires départ en 6ème » :

Détermination dotation 2018 école privée Saint Joseph

en supplément aux subventions "arbre de Noël" et "projets pédagogiques"

PJ : Liste des enfants au 31/12/N-1 (avec mentions domiciliations et dérogations)

Historique dotations versées sur 5 dernières années

Référence délibération : délibération n°

Enfants de la maternelle privée

39

Nombre d'enfants au 31.12.2017 vaigeois	19
Nombre d'enfants au 31.12.2017 dérogatoires	3
Enfants non subventionnables (ext. et non dérogatoires)	17
Donc nombre d'enfants pour évaluation de crédit (domiciliés, et dérogatoires -NB : abattement pour dérogatoires, supprimé en 2011)	22

Ci-dessous
méthode de
calcul

A

Coût moyen annuel 2017 par élève maternelle publique	1 426,37 €
Donc montant dotation annuelle 2018 évaluée pour BP à :	31 380,14 €

B

C = A * B

Enfants du primaire privée

38

Nombre d'enfants au 31.12.2017 vaigeois	14
Nombre d'enfants au 31.12.2017 dérogatoires	2
Enfants non subventionnables (ext. et non dérogatoires)	22
Donc nombre d'enfants pour évaluation de crédit (domiciliés et dérogatoires -NB : abattement pour dérogatoires, supprimé en 2011)	16

C

Coût moyen annuel 2017 par élève primaire publique	317,56 €
Donc montant dotation annuelle 2018 évaluée pour BP à :	5 080,96 €

D

E = C * D

Estimation du crédit budgétaire prévisonnel à inscrire =	36 461,10 €
---	--------------------

F = C + E

NB : Ce total ne résulte que de l'estimation ci-dessus, car le montant réel des versements sera décompté sur présentation de l'état des effectifs présents au dernier jour de chacun des 4 trimestres de l'année 2018

Pour mémoire « abattement de 20 % » : principe supprimé par délibération n° 2011-02-24-09a.

Règle du Régime dérogatoire = scolarisation en établissement public autorisée du fait de la règle dérogatoire communale (au moins 1 des parents travaille à Vaiges sous contrat à durée indéterminée)

Modalités de versement : Le versement de la dotation est effectué trimestriellement, auprès de l'OGEC, sur présentation de la liste des enfants présents au dernier jour du trimestre (=dernier jour scolaire en mars, juin, septembre et décembre). Pour les enfants dérogatoires : fourniture en Mairie, à chaque rentrée scolaire, d'une attestation de l'employeur mentionnant Nom, prénom, adresse et nature du contrat de travail.

arrondi à pour la proposition de BP 2018 = 37 000,00 €

Décision

Le Conseil municipal, après en avoir délivré, à l'unanimité :

- accepte la méthode de calcul et les règles présentées pour la dotation 2018 à verser à l'école privée ;

- dit que les listes justificatives des effectifs présents au dernier jour de chaque trimestre concerné, seront fournies avec les mentions des noms, prénoms, dates de naissances, adresses et classes, de chaque élève ;
- décide d'inscrire un crédit arrondi à 37 000,00 € à l'article 6558 (Autres contributions obligatoires) ;
- la présente délibération sera notifiée à Mme la Directrice de l'école privée de Vaiges.

Enregistrée en Préf le 29/01/2018

publiée le 03/02/2018

2d) Base de la Subvention « Arbre de Noël 2018 » allouée aux 2 écoles

DCM 2018-01-25-02d

Monsieur le Maire expose :

« Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de déterminer le montant de la subvention arbre de Noël versée aux enfants des écoles de Vaiges.

Pour l'arbre de Noël 2017, les écoles ont perçu 12 € par enfant.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- le MAINTIEN du montant de cette subvention à 12 € par enfant
- DECIDE de maintenir les règles d'attribution comme suit :

1° -Effectifs éligibles

=> pour école publique : sont éligibles les enfants vaigeois, RPI, dérogatoires, et autorisés par Maire de résidence (car cette subvention est incluse dans les coûts de scolarisation recouvrables auprès des communes de résidence pour la scolarisation à l'école publique de Vaiges),

=> pour école privée : sont éligibles les enfants vaigeois et dérogatoires (absence de RPI, absence de participation des communes de résidence)

=> pour les 2 écoles : les effectifs retenus pour le calcul du crédit affecté à cette subvention sont les effectifs inscrits sur les listes de la rentrée scolaire 2017/2018 comme suit :

ECOLE SAINT JOSEPH				ECOLE EUGENE HAIRY			
	maternelle	primaire	TOTAL		maternelle	primaire	TOTAL
domiciliés à Vaiges	15	14	29	domiciliés à Vaiges	36	57	93
Dérogatoires	3	2	5	Dérogatoires	3	4	13
				RPI	7	13	20
				Extérieurs autorisés/Maires	2	5	7
Effectif Eligible subv Arb Noël	18	16	34	Effectif Eligible subv Arb Noël	48	79	127
Extérieurs	17	22	39				
TOTAL	35	38	73				

-> soit pour l'Ecole publique : 48 maternelles + 79 primaires = 127 élèves,

-> soit pour l'Ecole privée : 18 maternelles (15 + 3 dérogatoires) + 16 primaires (14 + 2 dérogatoires) = 34 élèves,

2° -Modalités de versement

=> pour les 2 écoles : les factures sont à transmettre en Mairie pour le 1^{er} décembre 2018 au plus tard ;

- Pour l'école privée : la subvention sera versée à l'A.P.E.L. après réception en Mairie des factures justificatives de l'emploi de cette subvention. Le montant du versement sera limité au total des dépenses réalisées. Le crédit budgétaire, inscrit à l'article 6574, est plafonné à 34 x 12 € = 408 € ;

- Pour l'école publique, la commune règlera directement les factures reçues en Mairie et dans la limite du crédit ouvert, à l'article 6714, pour un montant de 127 x à 12 € = 1 524 €.

Enregistrée en Préf le 29/01/2018

publiée le 03/02/2018

2e) Legs BRUNEAU (Opération n° 0149) : Crédits 2018

DCM 2018-01-25-02e

Monsieur le Maire explique que les intérêts perçus sur l'année N par la Commune sur le placement des fonds du legs BRUNEAU, sont inscrits l'année suivante N+1 à l'opération N° 149, et sont affectés à l'Ecole Publique (matériel, activités ou autre affectation à l'appréciation du directeur de l'Ecole publique).

Le montant des intérêts perçus en 2017 est de 1 030,09 € (imputation 7621).

Décision :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
 - *accepte l'inscription d'un crédit de 1 030,09 € à l'opération n° 149 du Budget Primitif 2018 (à financer par le prélèvement sur section fonctionnement, au motif que cette section encaisse les intérêts en N-1).*

Enregistrée en Préf le 29/01/2018

publiée le 03/02/2018

2f) Prix communal aux élèves partant en 6^{ème} (dictionnaires) en juin 2018

DCM 2018-01-25-02f

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2010-06-21-08 exposant les motifs et le principe d'offrir un dictionnaire à chaque élève des 2 écoles de Vaiges (Eugène Hairy et St Joseph) partant en 6^{ème}. Monsieur le Maire rappelle aussi la décision du Conseil Municipal dans sa délibération du 30 janvier 2014 de fixer un plafond de 20 € TTC par dictionnaire.

Le Conseil Municipal est invité à fixer les règles d'attribution de ce prix.

Pour information les élèves CM2 de la rentrée scolaire 2017 :

Ecole Publique : 15

Ecole Privée : 9

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - *fixe à 20 € TTC le plafond du prix unitaire du dictionnaire,*
 - *les factures de dictionnaires, accompagnées des listes des enfants partant en 6^{ème}, seront transmises à la Mairie,*
 - *précise que ces dépenses seront imputées à l'article 6714 « Bourse et prix »,*
 - *souhaite que la municipalité soit associée à la remise de ces prix aux enfants.*

Enregistrée en Préf le 29/01/2018

publiée le 03/02/2018

3) Subventions diverses**3a) Subventions 2018 aux associations**

DCM 2018-01-25-03a

Le Conseil Municipal après examen des propositions de la commission communale, et après en avoir délibéré :

- Précise que le vote de la subvention au bénéfice de l'association Familles Rurales est reporté, au motif de précisions à apporter sur le transfert de l'activité de gymnastique seniors auprès de l'association Gym volontaire,
- dit que le mandatement des subventions devra être réalisé au plus tard en juin 2018
- décide de maintenir les bases et montants attribués en 2017,
- et vote pour l'année 2018, les subventions suivantes :

Bénéficiaires	vote 2018
I - Associations communales	
OMS	7 158,60 €
APEEP /Projets pédagogiques Ecole Publique	
vote = 24 € / élève	
Montant subv 2018/rentrée 17 : 127 x 24 €	3 048,00 €
APEEP de Vaiges /vie associative = vote / élève	

vote = 3 € / élève	
Montant subv 2018 / rentrée 17 : 127 x 3 €	381,00 €
APEL / Projets pédagogiques Ecole Privée	
vote = 24 € / élève	
Montant subv 2018 / rentrée 17: 34 enf Vaigesx 24 €	816,00 €
A.P.E.L. de Vaiges / vie associative = vote / élève	
vote = 3 € / élève	
Montant subv 2018 / rentrée 17: (73 enfantsx3 €)	219,00 €
Subv arbre Noël APEL / voir délib n° 2018-01-25-02d	408,00 €
Théâtre de Vaiges	406,92 €
Familles Rurales / Vie associative => vote reporté	
Familles Rurales / Asso Halte Garderie Gribouille	2 121,39 €
Familles Rurales / Asso LAEP Babydoux	275,48 €
Comité des Fêtes	2 538,01 €
Comité des Fêtes / Feu d'artifice / cf délib spéciale pour verser	4 120,00 €
Association de la Vallée de Vaiges	329,80 €
Ass des Donneurs de Sang Bénévoles Montsûrs / Vaiges => non demandeur pour 2018	- €
Club de Loisirs (Ainés)	287,61 €
Amicale Anciens Combattants. - A.P.G. - A.F.N.	324,95 €
Group Communal Défense contre nuisibles	165,87 €
Sous total	22 600,63 €

II a - Associations extérieures et départementales	
S.P.A. (Fourrière Départementale de la Mayenne)	44,62 €
UDAF 53 Laval (ils demandent 295 € pour 2018)	282,76 €
Restaurants du Cœur	174,60 €
Banque Alimentaire	224,07 €
Croix Rouge	88,76 €
La Croix d'or	88,76 €
Chambre des Métiers	47,53 €
Paralysés de France	88,76 €
Asso 53 Infirmes Moteurs Cérébraux (I.M.C.)	88,76 €
Ass. Française contre les Myopathies (A.F.M.)Téléthon 53	88,76 €
Comité DAL53 de La ligue contre le cancer	88,76 €
CA Evron VTT cyclo cross (divisé par 2 à partir 2017)	275,00 €
France Alzheimer	88,76 €
Sous total	1 669,90 €

II b - Associations nationales	
Ass. Sclérosés en plaques	88,76 €
Sous total	88,76 €

II c - Associations communales spécifiques (variable ou exceptionnelles)	
Amicale Pompiers / Ass actifs et retraités+ RC + abon UD53	1 842,75 €
Jumelage (subv except "anniv 50" pérennisée en subv annuelle)	250,00 €
Sous total	2 092,75 €

TOTAL SUBVENTIONS VOTÉES (article 6574) 26 452,04 €

OGEC St Joseph Vaiges variable selon effectifs / cf Délib spécifique "dotation école privée" (article 6558) 37 000 €

3b) Primes « Energies renouvelables » 2018

DCM 2018-01-25-03b

Suite à la délibération du 28 septembre 2006, relative à l'instauration d'une prime incitative « Energies Renouvelables », Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dernières demandes de prime déposées en Mairie.

Décision :

Vu la délibération n° 2013-01-31-10 adoptant la fiche technique relative à la Prime « Energies Renouvelables »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accorder la prime « Energies Renouvelables 2018 » aux personnes listées sur l'annexe jointe à la présente délibération ;

- décide l'inscription des crédits nécessaires (3 x 300 € = 900 €) au chapitre 204, à l'article 20421 « subvention d'équipement aux personnes privées », de la section investissement du Budget Général 2018 ;

- autorise le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Il est rappelé que la délibération n° 17 en date du 31 mai 2007 a fixé à 3 ans la durée d'amortissement de cette prime. Pour la présente décision, les conditions d'amortissement sont donc les suivantes :

Objet : Prime « Energies Renouvelables 2018 »

Montant à amortir = 900 €

Durée d'amortissement = 3 ans, à compter de l'année N+1 (N = année versement prime) soit un montant annuel de 300 € à inscrire au Budget Général, sur les 3 exercices

suivant année N, sur les imputations comptables suivantes :

-> recettes d'investissement : chapitre 040 / article 280421,

-> dépenses de fonctionnement : chapitre 042 / article 6811.

- précise que les nouvelles demandes seront examinées en janvier 2019.

Annexe à la délibération n° 2018-01-25-03b

N° Dossier	Equipement installé	Date de la facture	Montant TTC de la facture	Nom du propriétaire et référence du logement	Prime accordée
2018-01	Chaudière à gaz à condensation (1)	29/06/2017	4 980,87 €	MAUPOINT Raymond 2, rue de fief aux moines	
2018-02	Chaudière à gaz à condensation + radiateurs+VMC(1)	29/09/2017	10 131,48 €	LOINARD Paulette 14 rue des lilas	
2018-03	Poêle à bois (1)	18/11/2017	4 035,38 €	MADELON Anne 8 rue des sports	

(1) Une TVA à 5,5% a été appliquée sur cette chaudière (preuve que cette chaudière répond à une amélioration de la qualité énergétique)

Enregistrée en Préf le 29/01/2018

publiée le 03/02/2018

4) Adhésions et cotisations diverses 2018

DCM 2018-01-25-04

Monsieur le Maire expose que les crédits des adhésions et cotisations sont habituellement votés en même temps que les subventions.

En considération de la nature de ces dépenses (et de l'imputation budgétaire différente de celle des subventions), ces dépenses, à inscrire à l'article 6281, sont soumises expressément au vote du Conseil Municipal.

Décision

Après délibération, le Conseil Municipal décide, pour l'année 2018 :

- *De ne pas renouveler l'adhésion au Portail Marchés Publics de l'AMF53 (au motif que non utilisé)*
- *de souscrire les adhésions et cotisations suivantes :*

Adhésions - Cotisations	montants 2018
Organismes	
FDGDON (cotis / superficie communale = 3 626 ha)	308,61 €
CAUE (cotis pour communes 500 à 1 500 hab)	68,60 €
AMF – Cotisation communale (fixée par l'AMF)	317,11 €
Fondation du Patrimoine (délib 30/10/2014 /adhésion)	100,00 €
Total (arrondi) =	800 €

Enregistrée en Préf le 29/01/2018

publiée le

5) Renouvellement adhésion CNAS/ Année 2018

DCM 2018-01-25-05

Une délibération annuelle est nécessaire pour le versement de la cotisation CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales).

Selon les effectifs actuels, l'adhésion 2018 est à souscrire pour :

**12 permanents + 1 contractuel plus de 6 mois
8 retraités.**

La cotisation 2018 est décomptée comme suit :

Année 2017	Nom bre	Montant cotis / agent	Total cotis
Salariés <i>(variation /N-1) :</i>	13 (0)	205 € (+ 3,60 %)	2 665 €
Retraités <i>(variation /N-1) :</i>	8 (0)	133,25 € (- 9,90 %)	1 066 €
Totaux	21		3 731 € (N-1 = 3 695,89 €)

Décision

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide le renouvellement de l'adhésion au CNAS, pour l'année 2018 ;**
- **décide d'inscrire un crédit d'un montant de 3 800 € au chapitre 012 /charges de personnel (article 6474 «versement aux œuvres sociales »).**

Enregistrée en Préf le 29/01/2018

publiée le 03/02/2018

6) INVESTISSEMENT : Porté à connaissance des Restes à réaliser au 31/12/2017**6a) Budget Général**

DCM 2018-01-25-06a

Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017, en Dépenses et en Recettes de la section d'investissement du Budget général, sont présentés au Conseil, et annexés à la présente délibération.

Décision

Après examen de l'état des restes à réaliser au 31/12/2017 en dépenses et en recettes sur la section investissement, le Conseil Municipal prend acte du report au Budget 2018 des crédits budgétaires suivants :

- *en dépenses : 92 622,55 €*

- en recettes : 6 000 €
 constatant un déficit sur restes à réaliser de - 86 622,55 €.

Enregistrée en Préf le 29/01/2018

publiée le 03/02/2018

6b) Budget Annexe Maison Médicale

DCM 2018-01-25-06b

Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2017, en Dépenses et en Recettes de la section d'investissement du Budget Annexe Maison Médicale, sont présentés au Conseil, et annexés à la présente délibération.

Décision

Après examen de l'état des restes à réaliser au 31/12/2017 en dépenses et en recettes sur la section investissement, le Conseil Municipal prend acte du report au Budget 2018 des crédits budgétaires suivants :

- en dépenses : 38 000 €

- en recettes : 34 460 €

constatant un déficit sur restes à réaliser de - 3 540 €.

Enregistrée en Préf le 29/01/2018

publiée le 03/02/2018

Les documents « BALANCE » et « EVOLUTION DU BUDGET PAR EXERCICE », remis ce jour aux conseillers municipaux, présentent les résultats des Budget Général et Budgets annexes pour l'exercice 2017. Les conseillers sont invités à examiner ces documents en vue de la prochaine séance (pour le vote des Comptes administratifs 2017).

Travaux de commission

7) 7a) Commission VOIRIE /Programme de réfection de trottoirs : Compte rendu de la réunion du 29/12/2017

DCM 2018-01-25-07a

Considérant la vétusté de nombreux trottoirs sur la Commune, la Commission s'est réunie pour visite sur sites, et a listé les trottoirs nécessitant d'être refaits.

Pour le programme 2018, la Commission propose :

- une réfection de trottoirs en enrobé :
 1. Rue des Tilleuls
 2. Impasse des Marronniers
 3. Rue des Charmes
 4. Rue des Bruyères
 5. Rue des Mimosas
 6. Rue du Muguet
 7. Rue du Canal (y compris la chaussée en coordination avec les travaux de la Cté de Cnes des Coëvrons qui intervient en 2018 pour la réfection de la chaussée, hors agglomération, de la Rue du Canal).
- une réfection de trottoirs en bi-couche
 1. Route du Mans (du centre jusqu'à la Rue des Charmes)

Le cahier des charges et les métrés restent à établir pour le lancement de la consultation des entreprises.

Le programme définitif sera arrêté en considération du résultat de cette consultation et des possibilités de financement qui seront dégagées au Budget 2018.

Enregistrée en Préf le -non soumis à enregistrement en Préf.-

publiée le 03/02/2018

7b) Commission VOIRIE : Compte rendu de la réunion du 29/12/2017/**DCM 2018-01-25-07b**

Le carrefour situé Rue de l'ancienne gare et marquant l'intersection avec le Chemin de Courtré et l'entrée du Lotissement des Roseaux (par la Rue des Roseaux) présentent des dangers pour la sécurité publique (véhicules et piétons) (trop de vitesse de circulation et des problèmes de visibilité).

Lors de sa réunion du 29/12/2017, la Commission s'est rendue sur le site de ce carrefour, et propose :

- d'y faire réaliser des aménagements pour sécuriser les lieux ;
- de confier ce dossier en maîtrise d'ouvrage déléguée à la Cté de Cnes des Coëvrons (Y. LETERME va prendre contact avec Monsieur BOURGOIN)
- que ces travaux d'aménagements soient réalisés en 2018.

-Pour mémoire : ce type d'aménagement de sécurité est susceptible de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du programme 2018 « Amendes de Police » ; le dossier de demande doit être déposé avant le 15/03/2018.

Enregistrée en Préf le *-non soumis à enregistrement en Préf.-* publiée le 03/02/2018

8) Projet de travaux salle de musique et bâtiments annexes : Compte rendu de la réunion du 15/01/2018**DCM 2018-01-25-08**

La salle de musique, désormais réservée aux réunions des associations vaigeoises, a besoin de quelques travaux de « rafraîchissement ».

Des réaménagements avaient été évoqués pour les bâtiments annexes (en face de cette salle).

Le 15/01/2018, la Commission « AMENAGEMENTS COMMUNAUX » s'est rendue sur site pour examiner et lister les besoins de travaux.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de cette réunion.

A cette liste de travaux, le Conseil Municipal :

- propose d'ajouter l'évacuation des greniers (salle de musique et bâtiments annexes) ;
- se prononce favorablement à l'intervention de l'équipe « MFR St Berthevin » pour ces travaux (afin de préserver les temps de travail des agents communaux « espaces verts »). Afin de déterminer les conditions de cette intervention, un RV est fixé le 05/02/2017 à 10h30 avec le responsable « Groupe de jeunes – Ecole de la 2^{ème} chance » de la MFR St Berthevin.

Enregistrée en Préf le *-non soumis à enregistrement en Préf.-* publiée le 03/02/2018

9) Etudes préliminaires de restructuration urbaine, présentées par l'Agence TECAM : Compte rendu de la réunion du 18/01/2018**DCM 2018-01-25-09**

L'Agence TECAM a présenté son diagnostic et esquisse sur le périmètre arrêté pour les missions qui lui ont été confiées.

Le compte-rendu de cette réunion (n°2) est remis ce jour à chaque conseiller.

En complément à ce compte-rendu : le Conseil Municipal est informé des points suivants :

➔ Pour les travaux en sous-sol AEP et EU :

le représentant de la Régie des Eaux des Coëvrons (invité pour le début de réunion) a précisé qu'une maîtrise d'ouvrage partagée (Régie des Eux-Commune de Vaiges) pouvait être mise en place sur ce dossier pour les travaux AEP et EU en sous-sol ;

➔ Pour les travaux en sous-sol EPI :

Le réseau « Eaux Pluviales » est considéré comme un aménagement de voirie (la Régie des Eaux n'interviendra pas pour ces travaux. En raison des épisodes de débordements et de ravinements d'eaux de ruissellement (notamment au niveau du bas de la Rue du Fief aux Moines), une étude hydraulique est demandée par le Maître d'œuvre afin de prévoir les les

besoins de dimensionnements des réseaux et équipements destinés à collecter les eaux pluviales.

→ Comptage du nombre de véhicules circulant dans la Rue du Fief aux Moines, et dans les 2 sens (circulation vers, et venant, du coeur du bourg).

Enregistrée en Préf le -non soumis à enregistrement en Préf.- publiée le 03/02/2018

Questions diverses

10) Plaquette de présentation du projet de territoire 2017-2030

DCM 2018-01-25-10

Document remis ce jour

PAC des décisions du Maire par délégation

11) Contrat 2018 pour analyses obligatoires (denrées et locaux) au Restaurant

scolaire : mêmes prestations que 2017 pour un montant de 522,72 € TTC

Enregistrée en Préf le -non soumis à enregistrement en Préf.- publiée le 03/02/2018

Intercommunalité

12) Mutualisation

DCM 2018-01-25-12

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à échanger sur la réunion « Mutualisation » organisée à Vaiges le 16 janvier dernier à l'intention des élus des Communes non mutualisées. A l'issue de ce débat, les conseillers municipaux demandent au Maire d'inscrire la question de mutualiser, ou non, à l'ordre du jour de la séance du 22 février 2018.

Enregistrée en Préf le -non soumis à enregistrement en Préf.- publiée le 03/02/2018

13) Point sur les équipements transférés

DCM 2018-01-25-13

A l'issue des incidents et dysfonctionnements du chauffage et de la production d'eau chaude sanitaire, et des nouvelles règles (notamment concernant les provisionnements pour travaux futurs) conduisant à de nouveaux prélèvements sur l'Attribution de Compensation, la question de la reprise, par la Commune, des équipements transférés à la Cté de Cnes des Coëvrons (Médiathèque et salle des sports), est posée.

A l'issue de ce débat, les conseillers municipaux demandent au Maire d'inscrire la question de la reprise, ou non, par la Commune, de ces équipements transférés.

Enregistrée en Préf le -non soumis à enregistrement en Préf.- publiée le 03/02/2018

14) Informations sur le Contrat Local de Santé

DCM 2018-01-25-14

Julie DUCOIN informe le Conseil Municipal des conditions et objectifs du Contrat Local de Santé mis en place sur le Territoire des Coëvrons, et visant notamment à soutenir l'installation des professionnels de santé, et à développer l'offre soins de santé pour répondre à la demande des habitants sur les Coëvrons.

Enregistrée en Préf le -non soumis à enregistrement en Préf.- publiée le 03/02/2018

Centre de Secours : Remise à chaque conseiller municipal du document « Synthèse d'activité 2017 »

Dates prochaines réunions

Commissions

- Jeudi 1^{er} février à 19h30 / Affaires scolaires : étage de la salle de La Passerelle
- Mercredi 14 février à 14h30 : Commission CMJ

Conseil Municipal

- Jeudi 22 février à 20h30
- Jeudi 15 mars à 20h : Commission Budget
- Jeudi 29 mars à 20h30
- Jeudi 26 avril à 20h30

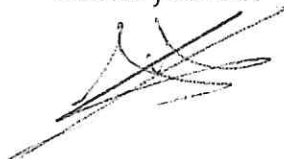
Dates à retenir

- 15 et 16 septembre 2018 / Journées du Patrimoine : projet d'ouverture du Musée Robert-Glétron
- 11 novembre : projet d'exposition de photographies de Vaiges à la salle de La Passerelle.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.

Le Secrétaire de séance,

Patrice JUDON



Le Maire,

Régis LEFEUVRE



